



Conditions Générales myLIST

CONDITIONS GENERALES POUR AGENCE DE DATA MARKETING, COURTIER, PRODUCTEUR OU ANNONCEUR.

Les présentes Conditions Générales myLIST (les « Conditions ») s'appliquent entre myLIST et le Client et régissent la fourniture des Services myLIST.

1. DEFINITION :

Pour la bonne compréhension des Présentes, les définitions ci-après seront retenues :

Client : désigne tout organisme ou toute personne morale, se définissant, soit comme annonceur, soit comme producteur, qui souhaite bénéficier de Service(s) fourni(s) par myLIST (scoring, enrichissement, location) sur la Plateforme myLIST, aux fins de prospection commerciale, de connaissance client ou de fidélisation de ses propres clients.

Le Client peut être courtier ou agence de data marketing, ou producteur de bases de données ou annonceur. Le courtier ou l'agence en data marketing peut aussi être mandaté par un producteur de bases de données, pour concéder un droit d'utilisation des Données du producteur à myLIST sur la Plateforme myLIST.

Bon de commande : désigne une commande du Client pour les services myLIST qui spécifie les Services, les Fichiers, les Données et toute autre Condition particulière.

Contrat : désigne les présentes Conditions ainsi que toutes Conditions particulières le cas échéant convenues entre les Parties, le(s) Bon(s) de commande associé(s) signé(s) par le Client ainsi que toute(s) annexe(s) ou sous-annexe(s).

myLIST : désigne la société myLIST, à laquelle est confiée la prestation de services à réaliser pour le Client et qui consent aux présentes Conditions générales.

Parties : ensemble le Client et myLIST.

Prestataire : désigne le prestataire qui effectue des prestations de services pour le compte du Client sur le(s) Fichier(s).

Fichier : L'ensemble des adresses postales et/ou adresses email et/ou autres données personnelles mises à disposition du Client.

Données : désigne les Données clients et les données myLIST.

Données clients : désigne les Données fournies par le Client, aux fins d'enrichissement ou de modélisation de scores.

Données myLIST : désigne les Données que les producteurs ont déposés sur la Plateforme myLIST, encadré par un contrat cadre de partenariat conclu avec myLIST.

Données personnelles : Toute information se rapportant à une personne physique identifiée ou identifiable, directement ou indirectement, transmise par le Partenaire à myLIST.

Conditions Générales : les présentes conditions s'appliquant à la commande et définissant le cadre général des prestations de myLIST.

Conditions particulières : désigne toute condition particulière d'exécution ou la confirmation écrite du Bon de commande passée en application des présentes Conditions et comportant en particulier, les Parties, le(s) Fichier(s), les prestataires intervenants, les catégories et le volume de Données, les modalités d'exécution relatives aux documents associés, les supports, les délais d'exécution, le tarif applicable et le cas échéant, des prestations accessoires à fournir.

Règlementation applicable : désigne l'ensemble des lois et règlements applicables, actuels et futurs, relatifs au traitement de données à caractère personnel et à la confidentialité, qui comprennent notamment la



loi Informatique, fichiers et Libertés et le Règlement général sur la protection des données (Règlement (UE) 2016/679) (le « RGPD ») ainsi que toutes les législations et réglementations nationales applicables en matière de protection des données personnelles, ainsi que les décisions d'exécution de la Commission, les avis et décisions ayant une portée juridique du Comité européen à la protection des données (EDPB) et du Contrôleur européen à la protection des données (EDPS) ainsi que toute modification, révision, en vigueur de ces législations et réglementations à tout moment.

Service myLIST ou Service(s) : désigne le(s) Service(s) sélectionné(s) par le Client sur chaque Bon de commande.

Technologie myLIST : désigne la technologie des programmes ou outils mis en œuvre par myLIST lui permettant d'exécuter le Service, objet du Bon de commande par le Client.

2. OPPOSABILITE ET SUPREMATIE

Les présentes Conditions de myLIST sont opposables et prévalent, sans exception, sur toutes autres conditions générales ou particulières propres au Client, sauf dérogation formelle et écrite acceptée par myLIST.

3. OBJET

Les présentes Conditions ont pour objet de définir les conditions dans lesquelles un droit d'usage sur les Données du producteur pourra être accordé par myLIST au Client et les conditions dans lesquelles le(s) Service(s) pourront être réalisées en application des présentes Conditions et des Conditions particulières associées.

4. COMMANDES

Toutes les commandes impliquent l'acceptation sans réserve, ni retenue, des présentes Conditions par le Client.

La commande est acceptée lorsque :

- Le Client a signé et retourné le devis émis par myLIST. La remise d'un devis ne vaudra en aucun cas commande acceptée, s'il n'a pas été suivi d'une confirmation écrite du Client. Un

devis est valable durant trente (30) jours à compter de sa date d'émission.

- Le bon de commande émis par le Client a été accepté par écrit par myLIST.

Seul un Bon de commande du Client ayant fait l'objet d'une acceptation écrite de myLIST ou ayant fait l'objet d'un début d'exécution sera considéré comme valable et exécuté par myLIST. Toute confirmation de Service décrite dans les Conditions particulières entre le Client et myLIST devra être préalablement acceptée par myLIST, pour être valablement opposée à l'autre Partie.

5. MISE A DISPOSITION DU FICHIER

La mise à disposition du Fichier concerne un droit d'usage unique consenti par myLIST au Client.

Le Client s'engage à utiliser, pour un usage unique, en son nom et pour son compte, les Données mises à sa disposition. Elle n'implique aucune cession et interdit toute communication à des tiers non autorisés expressément ou toute utilisation en dehors de ce droit d'usage, sauf dérogation formelle et expresse de myLIST dans les Conditions particulières convenues entre myLIST et le Client.

L'utilisation des Données n'est ainsi accordée que dans le cadre de la seule campagne publicitaire mentionnée aux Conditions particulières.

En cas d'utilisation en dehors du droit d'usage consenti, myLIST aura de plein droit la faculté de facturer le Client d'une pénalité forfaitaire égale à 1,5 fois le montant de la facture sans mise en demeure préalable, nonobstant les éventuels dommages intérêts qui pourraient être éventuellement réclamés.

Tout retour d'une adresse piège utilisée de façon non-autorisée par le Client sera considéré comme suffisant pour apporter la preuve de l'utilisation non autorisée de l'ensemble des adresses ayant fait l'objet de la mise à disposition au Client.



6. CONFORMITE ET PROPRIETE DES FICHIERS, DONNEES ET MARQUES

Le producteur déclare et s'engage à ce que les Données personnelles de son Fichier déposé sur la Plateforme myLIST, soient conformes à la Règlementation applicable.

Les Données sont et restent la propriété du producteur, en qualité d'auteur et de producteur dudit Fichier en application des dispositions du Code de la Propriété Intellectuelle. Le Client ne peut prétendre à aucun droit à ce titre.

En conséquence, l'appropriation des Données par le Client ou encore toute utilisation en dehors des limites des présentes Conditions générales sera sanctionnée par les dispositions législatives et réglementaires sur le droit d'auteur et/ou les bases de données.

De plus, la responsabilité du Client pourra être engagée au titre du préjudice subi tant à l'égard du producteur que de myLIST à laquelle la commercialisation du Fichier a été confiée, pour concurrence déloyale, parasitisme et/ou encore manquement contractuel.

En conséquence le Client s'engage à ne pas céder, copier, reproduire, en totalité ou en partie, même gratuitement, fusionner les Données du Fichier avec d'autres fichiers, enrichir tout autre fichier ou encore, les utiliser, en dehors du cadre défini aux présentes.

Les informations et Données contenues dans le Fichier mis à disposition ne pourront être intégrées dans les fichiers du Client que par la réponse des prospects aux messages adressés par le Client.

Il est expressément précisé qu'il n'est accordé, sauf accord contraire mentionné aux Conditions particulières, aucune exclusivité en faveur du Client ; myLIST se réserve le droit de conclure un contrat de même nature avec tout autre client, sans être redevable d'un quelconque dédommagement au Client.

Le Client reconnaît n'avoir aucune revendication concernant le Fichier et ne disposer que d'un

droit précaire s'exerçant dans le cadre des présentes Conditions.

7. DELAIS D'EXECUTION DES SERVICES

Les délais d'exécution sont précisés à titre indicatif et n'ont aucun caractère impératif. **En aucun cas, le Client ne pourra annuler une commande, ni prétendre à des dommages et intérêts à quelque titre que ce soit, ni engager la responsabilité de myLIST en raison du non-respect des délais.**

Il appartient au Client de prendre toute mesure en relation avec la présente clause.

8. QUALITE – CHOIX DES FICHIERS

LIMITATION DE RESPONSABILITÉ AU CAS DE RENDEMENTS JUGES INSUFFISANTS PAR LE CLIENT

myLIST apportera tous ses soins à satisfaire les qualités d'usage dans la profession de la communication directe. Toutefois, myLIST ne peut garantir que les Fichiers sont exempts d'erreurs, de références périmées ou inexactes.

Le choix des Fichiers est effectué par le Client seul, sous sa seule responsabilité, sur la base des informations figurant sur les supports de communication de myLIST.

Sur demande particulière, une assistance au choix pourra être fournie au Client suivant les Conditions particulières dans le cadre d'une obligation de moyens.

A défaut d'une telle demande, le Client est supposé disposer de la compétence nécessaire pour mesurer la qualité des Fichiers et leur adéquation aux destinataires, compte tenu de son message.

9. REMISE ET RESTITUTION DES SUPPORTS

Les supports des Données et des documents associés ainsi que les modalités de remises des supports sont déterminés dans les Conditions particulières.



Le Client s'engage à restituer puis détruire tous supports dans un délai de trois (3) mois à compter de la date d'exploitation des Données par le Client telle que mentionnée aux Conditions particulières.

10. PRIX ET CONDITIONS DE PAIEMENT

Les prix sont fixés dans les Conditions particulières. Ils s'entendent hors taxes et auxquels se rajoutent tous frais qui seront payés par le Client qui s'y oblige.

Les prix sont ceux en vigueur au jour de l'opération, les tarifs tels que figurant sur les supports de communication de myLIST étant indicatifs et susceptibles d'évoluer en cours d'année. Les prix indiqués dans les devis sont valables un (1) mois.

Sauf convention contraire, toute première commande d'un Client donnera lieu à un paiement comptant à la commande. Ensuite les factures de myLIST sont payables à quarante-cinq (45) jours fin de mois pour tout Client récurrent, à compter de la date d'émission de la facture.

Les règlements sont payables par virement bancaire ou chèque à l'ordre de MYLIST ou encore, par traite à bonne date qui devra alors être retournée dans les huit (8) jours de la facturation. Les frais en résultant sont à la charge du Client.

Aucun escompte n'est accordé en cas de paiement anticipé. Sauf stipulation contraire dans le Bon de commande, les factures émises par myLIST sont payables exclusivement par le Client.

Toute réclamation ou contestation relative au montant facturé par myLIST devra être adressée par écrit à myLIST dans un délai maximum d'un [1] mois suivant la date de la facture contestée.

De convention expresse, quel que soit le mode de règlement prévu, le défaut de paiement à l'échéance entraîne de plein droit et sans mise en demeure préalable, sans préjudice de la clause « RESILIATION » ci-après :

- l'application dès le jour de l'échéance d'un intérêt de retard égal à trois (3) fois le taux

de l'intérêt légal. Ce taux est calculé au prorata temporis par période d'un (1) mois. La somme susvisée sera capitalisée au terme de chaque période annuelle. Les intérêts de retard seront perçus nonobstant tous dommages et intérêts auxquels myLIST pourrait prétendre ;

- le Client en situation de retard de paiement sera également débiteur à l'égard de myLIST d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de quarante (40) euros . Les pénalités de retard sont exigibles sans qu'un rappel soit nécessaire (Article L. 441-10 (II) du Code de commerce) ;

- la déchéance du terme de tout Bon de commande en cours et l'exigibilité immédiate de toutes échéances restantes dues ;

- en outre, myLIST sera en droit de retenir tout document et matériel confié par le Client aussi longtemps que toute somme qui lui est due ne lui sera pas intégralement payée.

myLIST se réserve également le droit de suspendre l'exécution des autres commandes du Client, tant que les obligations du Client ne seront pas intégralement exécutées et sans préjudice des modifications de prix et délai entraînées éventuellement de ce fait, lors de la reprise de l'exécution des obligations

11. FOURNITURE DE SERVICES SOUSCRITS

Chaque demande de mise en place d'un Service est soumise à accord accompagné d'un spécimen, fourni par le Client, du message à adresser. Le Client s'engage à se conformer à toutes caractéristiques techniques et aux spécificités du Service que myLIST pourrait lui préciser par e-mail à tout moment.

Dans le cadre de l'exécution de Services par myLIST impliquant la réalisation de comptages et/ou d'autres indicateurs nécessaires, le Client reconnaît et accepte que les résultats de comptages sont définitifs et prévalent sur toutes autres calculs. Le Client dispose de la faculté de prendre connaissance des décomptes, comptages pour l'exécution du Service avant la mise à disposition par myLIST. Toute demande de modifications approuvée par le Client ou réalisée conformément aux instructions du Client par myLIST, mais également toute interruption d'une campagne, relève de la seule responsabilité du Client qui assume et prendra



en charge tous les frais résultant de ces modifications.

Le Client assure la responsabilité totale de l'utilisation du Fichier et des messages diffusés quel que soit le mode de communication utilisé. Il en est ainsi tant du contenu informationnel que des conditions de forme (papier, email, téléphone, papier, Internet et électronique, télécopie, etc.). En aucun cas, la responsabilité de myLIST ne peut être engagée en liaison avec ledit message.

Le Client s'interdit tout envoi de message :

- contraire à l'ordre public et aux bonnes mœurs,
- susceptibles de nuire à l'image du producteur ou de myLIST,
- ne respectant pas les lois et règlements en vigueur.

La non-opposition de myLIST à l'envoi du message ne dégage, en aucun cas, le Client de sa responsabilité.

12. QUANTITES ET RETOURS POSTAUX

Les quantités de Données mises à disposition du Client correspondent aux quantités arrêtées contractuellement avec une tolérance de plus ou moins 7%. En conséquence, le Client supporte sans aucun recours contre myLIST, tout écart inférieur à 7%.

Les retours NPAI (N'habite pas à l'adresse indiquée) ou *hard bounces* email (Message d'erreur résultant soit (i) d'un nom de domaine inexistant (ii) d'une mauvaise syntaxe de l'email) ou numéros de téléphone non attribués ne sont indemnisés au Client que pour la part qui dépasse 7% du total des adresses mises à disposition et sur présentation de justificatifs, sur la base d'une fois la valeur facturée par adresse et pour autant que la réclamation intervienne dans le délai de trois (3) mois à compter de la date d'exploitation des adresses par le Client telle que définie dans les Conditions Particulières. Toute réclamation devra être notifiée à myLIST, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception dans ce délai.

Cette indemnisation donnera lieu à l'établissement d'un avoir à valoir sur les prochaines factures établies par myLIST au Client, à l'exclusion de toute autre indemnisation.

Pour que le Client puisse bénéficier de ce droit à avoir, il doit obligatoirement remettre à myLIST, les adresses avec le code d'imputation informatique, dans les meilleurs délais, et en tout état de cause, dans le délai de trois (3) mois à compter de la date d'exploitation des adresses telle que mentionnée dans les Conditions Particulières. Au-delà, le Client est présumé de manière irréfragable, avoir renoncé à demander le remboursement.

13. DÉDUPLICATION, PERSONNALISATION ET ROUTAGE – SÉCURITÉ

Le Fichier devra obligatoirement être livré à un prestataire reconnue de la profession.

En tout état de cause, les Prestataires qui pourront être amenés à traiter des données du Fichier tel que réaliser des opérations de déduplication, de personnalisation ou de routage postal ou email ou d'appels téléphoniques devront être préalablement agréés par myLIST et intervenir conformément au présent Contrat. myLIST se réserve le droit de refuser l'intervention d'un Prestataire pour effectuer les opérations de traitement informatique des informations, de routage postal ou email ou d'appels téléphoniques qui ne justifierait pas des qualités requises pour assurer la conservation et la sécurité des Données. Dans ce cas, myLIST pourra proposer les services d'un prestataire agréé par ses soins.

Les opérations de déduplication entraînant mise à disposition d'un support informatique se feront aux risques du Client.

A ce titre, le Client assume la responsabilité pleine et entière du contenu des Fichiers et de leur acheminement. Il lui appartient de mettre en place les procédures adéquates avec ses propres partenaires pour que l'opération de déduplication puisse être opérée.

Au titre de cette garantie, le Client déclare prendre en charge toutes les conséquences directes et tous préjudices indirects, en cas de



détournement des Fichiers, d'enrichissement de tout autre Fichier ou d'utilisation non autorisée.

Il appartient au Client d'assurer la sécurité et la confidentialité du Fichier mis à sa disposition conformément à la Règlementation applicable et aux règles de l'art en vigueur.

14. AUDIT – PIEGES – BANNIERES DIGITALES

Le Client autorise myLIST à procéder à un audit, conduit par son personnel ou par un auditeur tiers, des procédures qu'il a mises en place dans le cadre de l'exécution du Contrat. Le Client devra faciliter cet audit par la communication aux auditeurs des informations demandées pour le bon accomplissement de leur mission et permettre à myLIST d'effectuer un contrôle sur place ou chez les Prestataires du Client (Routeur, SS2I, centre d'appel, etc.).

Le Client se réserve le droit de faire figurer dans les sélections des adresses témoins ou pièges, de manière à vérifier que l'usage des adresses est conforme aux présentes Conditions.

Sauf dérogation expresse et écrite dans le Bon de commande, pour le Service Bannières digitales, le Client reconnaît et accepte que myLIST détermine l'emplacement et la fréquence d'affichage des Bannières digitales. myLIST se réserve lors de l'exécution du Service de ne pas afficher de Bannières digitales sur des sites Internet ou sur d'autres médias, dont le contenu serait pornographique, diffamatoire, obscène ou illégal. Dans le cas où le Client signalerait à myLIST que des Bannières digitales sont diffusées sur un site ou un média, dont le contenu serait pornographique, diffamatoire, obscène ou illégal, myLIST pourra procéder au retrait immédiat des Bannières digitales, sans avoir besoin d'une confirmation écrite du Client.

15. PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES

Les Parties s'engagent à respecter leurs obligations respectives en vertu de la Règlementation applicable. En outre, elles reconnaissent que le Client est le seul responsable de la détermination des finalités et moyens relatifs au traitement des Données et

qu'il intervient en tant que responsable de traitement au sens de la Règlementation applicable.

15.1 Obligations du Client

Au titre de la Règlementation applicable, le Client reconnaît et accepte que tout Responsable de traitement s'engage à :

- assurer une collecte loyale et licite des Données, notamment en informant les personnes de la source des Données;
- traiter conformément aux finalités pour lesquelles elles ont été initialement collectées ;
- informer et lorsque cela est nécessaire, recueillir le consentement des personnes concernées lorsque la Règlementation applicable le requiert et permettre aux personnes concernées d'exprimer leurs choix par un acte positif clair et de le modifier avec la même facilité ;
- informer clairement les personnes concernées lorsque la Règlementation applicable le requiert ;
- s'assurer du respect des droits d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, de portabilité, d'opposition au traitement des données et de permettre aux personnes la possibilité de ne pas faire l'objet d'une décision automatisée ayant des conséquences juridiques ou similaire ainsi que de définir des directives anticipées sur le devenir des données après le décès ;
- assurer la protection, la confidentialité, l'intégrité et la sécurité des Données.

De plus, le Client s'engage à :

- mettre à disposition de myLIST, sur simple demande, la preuve des consentements recueillis afin que myLIST puisse s'en prévaloir à tout moment, et notamment en cas de contrôle exercé par une autorité de contrôle de la protection des données personnelles ;
- fournir à myLIST une copie ou un lien de redirection vers sa politique de protection des données et autorise de le citer comme destinataire des Données ;
- notifier à myLIST toute violation de donnée à caractère personnel dans un délai de vingt-quatre (24) heures à compter de la découverte de la violation. Cette notification est



accompagnée de toute documentation utile afin de permettre au producteur, si nécessaire, de notifier cette violation à l'autorité de contrôle compétente ;

- sauf accord express et écrit de myLIST, ne communiquer le Fichier qu'aux Prestataires prévues dans le cadre du présent Contrat ;
- sauf accord express et écrit du ou des producteurs, ne pas transférer le Fichier en dehors de l'Espace Economique Européen. Si le transfert est autorisé, le Client s'engage à mettre en œuvre les garanties appropriées, conformément l'article 46 du RGPD et à en fournir une copie à myLIST sur simple demande.

15.2 Statut de Sous-traitant de myLIST

Dans le cadre des Services réalisés par myLIST pour le compte du Client, myLIST agit en tant que sous-traitant au sens de la Réglementation applicable (Article 4-8 du RGPD).

La nature et la finalité du traitement, le type de données à caractère personnel et les catégories de personnes concernées sont indiqués sur le Bon de commande accepté par myLIST. Les caractéristiques du traitement décrites dans le Bon de commande constituent les instructions documentées du Client.

15.3 Obligations de myLIST

myLIST, en sa qualité de sous-traitant, s'engage à prendre toutes mesures de sécurité technique et organisationnelle appropriées pour assurer la protection, la confidentialité, l'intégrité et la sécurité des Données, et ce dans le respect de la Réglementation applicable.

A cet effet, myLIST traite les Données, dans le cadre défini par le Client conformément à ses instructions documentées.

myLIST s'engage notamment à :

- mettre en œuvre les mesures de sécurité physiques, logiques, organisationnelles et contractuelles afin de préserver la sécurité des Données et notamment afin d'empêcher qu'elles ne soient déformées, endommagées ou communiquées à des personnes non autorisées ;
- détailler les mesures prises ou à prendre à cette occasion dans une Politique de sécurité

formalisée qui peut être communiqué à première demande ;

- prendre les mesures techniques et organisationnelles nécessaires et appropriées afin de garantir la détention et le traitement séparés des données du Client de ceux d'autres Clients ;
- donner son accord pour que le Client soit autorisé à tout moment à contrôler le respect des principes de protection des données et des instructions documentées qu'il a donné ;
- ne pas utiliser, céder ou mettre à disposition de tiers, pour quelque cause que ce soit, les Données clients qu'il serait amené à traiter pour le compte du Client ;
- n'accéder à des Données du Client que dans le cadre des instructions documentées et autorisations données. Il en est de même pour des accès éventuellement nécessaires de tiers ou de sous-traitants ou de sous-traitants ultérieurs ;
- ne pas utiliser les données qui lui sont transmises pour la réalisation de traitement pour ses propres finalités, ni pour des finalités de tiers, et à ne pas les conserver plus longtemps que le temps défini par le Client ;
- restituer au Client ou supprimer les Données confiées lorsqu'elles ne sont plus utiles pour la réalisation du traitement confié et ce au plus tard à la fin de l'exécution des Services ; myLIST, fournira, sur demande une attestation ou un certificat de destruction des données ;
- n'engager pour le traitement des Données relevant des présentes que du personnel qui s'est engagé à respecter le secret des données et qui dispose d'un savoir-faire suffisant pour effectuer correctement les tâches demandées ;
- protéger les données du Client, à chaque transmission, contre des accès non autorisés et contre leur perte en employant des moyens sécurisés ;
- soumettre ses sous-traitants et sous-traitants ultérieurs aux mêmes obligations de la Réglementation applicable que ses propres obligations et contrôler régulièrement le respect de ces obligations par des exigences en matière de politique de sécurité, d'existence de charte d'utilisation des ressources informatiques, éventuellement de désignation d'un Délégué à la protection des données (lorsque la Réglementation le requiert) ;



- ne pas effectuer de transfert de Données en dehors de l'Espace Economique Européen sans l'autorisation écrite du Client. Si le transfert est autorisé, myLIST s'engage à mettre en œuvre les garanties appropriées, conformément l'article 46 du RGPD ;
- transmettre au Client toute demande d'exercice des droits d'accès, de portabilité, d'édiction de directives anticipées, de limitation, d'opposition ou de rectification par une personne concernée par les traitements effectués ;
- notifier immédiatement au Client toute violation de données à caractère personnel par tout moyen adéquat. Cette notification est accompagnée de toute documentation utile afin de permettre au Client, si nécessaire, de notifier cette violation à l'autorité de contrôle compétente ;
- collaborer avec le Client pour la réalisation d'analyse d'impact sur la vie privée ainsi que toute consultation préalable de l'autorité de contrôle.

15.4 Transfert de Données hors de l'UE

Dans le cas où un transfert des données hors de l'Espace Economique Européen est envisagé dans le cadre de la transmission à un ou des Prestataire(s), le Client s'engage à fournir, systématiquement à myLIST, les garanties appropriées mises en place visées à l'article 46-2 du RGPD.

16. PROPRIETE INTELLECTUELLE

Chacune des Parties demeure propriétaire à titre exclusif des droits de propriété intellectuelle dont elle était titulaire avant la signature du Contrat. myLIST est seule propriétaire de tous les droits de propriété intellectuelle se rapportant à la Technologie myLIST et aux Données myLIST. Le Client est seul propriétaire de tous les droits de propriété intellectuelle se rapportant aux éléments protégeables au titre de la propriété intellectuelle.

Les présentes Conditions n'emportent pas autorisation du Client, en dehors de ses obligations légales, à utiliser la ou les marques ou encore les signes du producteur et/ou de myLIST. TOUTE VIOLATION SERA SANCTIONNEE PAR LES DISPOSITIONS LEGISLATIVES ET REGLEMENTAIRES SUR LES

MARQUES PROTEGEES ET/OU LA CONCURRENCE DELOYALE.

17. SECURITE

myLIST s'engage notamment à :

- mettre en œuvre les mesures de sécurité physiques, logiques, organisationnelles et contractuelles afin de préserver la sécurité des Données et notamment afin d'empêcher qu'elles ne soient déformées, endommagées ou communiquées à des personnes non autorisées ;
- détailler les mesures prises ou à prendre à cette occasion dans une Politique de sécurité formalisée qui est à la disposition du Client ;
- prendre les mesures techniques et organisationnelles nécessaires et appropriées afin de garantir la détention et le traitement séparés des données du Client de ceux d'autres Clients.

18. CONFRONTATION BLOCTEL

myLIST garantit de livrer au Client des Fichiers de données téléphones de particuliers expurgés des numéros des consommateurs inscrits sur la liste d'opposition au démarchage téléphonique Bloctel.

La durée d'exploitation d'un fichier confronté à la liste BLOCTEL est au maximum de trente [30] jours. Passé ce délai, le Client procédera à sa charge exclusive à toute nouvelle confrontation à la liste BLOCTEL.

myLIST décline toute responsabilité dans le cas où le Client utiliserait ou mettrait à la disposition de tiers, en location ou à la vente, des données téléphoniques de contacts qui seraient inscrites sur la liste d'opposition au démarchage téléphonique. Le Client garantit myLIST contre toute action, réclamation, dommage, préjudice financier ou d'image résultant de l'exploitation de numéros de personnes inscrites sur la liste d'opposition BLOCTEL.

19. GARANTIES ET INDEMNITES

A l'exception des stipulations du présent article, myLIST ne donne aucune garantie expresse ou implicite, à quelque titre que ce soit ; elle ne fournit, notamment aucune garantie de



performance, de rendements, de compatibilité ou d'aptitude à un usage particulier de la Technologie myLIST ou de tout Service fourni au titre du Contrat.

Le Client garantit et déclare à myLIST que :

(i) il est dûment habilité à conclure le présent Contrat et à accomplir les obligations lui incombant en vertu du Contrat,

(ii) il dispose du droit de transmettre à myLIST les Données Client en vue de la réalisation des Services par myLIST, sans porter atteinte aux droits des personnes concernées ou à des tiers,

(iii) les Données Client sont conformes à la Réglementation applicable ainsi qu'aux codes de bonnes pratiques en matière de publicité et de marketing applicables,

(iv) toute Donnée Client transmise dans le cadre du Contrat est exacte et à jour en application des principes de protection des données personnelles (Article 5 du RGPD). Le Client dégage myLIST de toute responsabilité en cas de demande d'un tiers résultant de tout manquement aux stipulations au présent article 17 ou de toute autre demande qui, si elle était fondée, constituerait un manquement au présent article. Dans ce cas, le Client s'engage à défendre et indemniser myLIST de toutes poursuites, procédures, allégations ou préjudices (direct ou indirect), engagements et dépenses (en ce compris les frais de justice et d'avocat) y afférents.

20. RESPONSABILITE

Dans la limite permise par la législation et réglementation, dans le cadre des présentes, aucune Partie ne sera responsable de tout retard ou inexécution de ses obligations résultant d'un événement ou un cas de force majeure échappant à son contrôle incluant notamment les insurrections, guerres, actes de terrorisme, tremblements de terre, défaillance partielle ou totale des réseaux de communications électroniques et Internet. Le Client reconnaît en outre et accepte que le prix des Services qu'il accepte de payer prend en compte les risques liés à l'exécution et la réalisation du(des) Service(s) et que le prix représente un partage

équitable du risque. Aucune stipulation du Contrat n'exclut ou ne limite la responsabilité de l'une ou l'autre des Parties en cas de fraude, décès ou blessure corporelle ou de tout autre cas dont l'exclusion ou la limitation serait illégale.

Les Parties conviennent que myLIST est soumise à une obligation de moyens. Dans le cas où myLIST verrait sa responsabilité retenue judiciairement par une décision de justice définitive pour quelque cause que ce soit, elle sera limitée aux dommages directs, et ne pourra excéder la somme totale effectivement facturée par myLIST et payée par le Client à myLIST pour le Service fourni au cours des 12 derniers mois. En aucun cas, myLIST ne pourra être tenue de réparer les préjudices indirects, tels que le préjudice commercial, les pertes de commandes, les troubles commerciaux quelconques, les pertes de bénéfice, absence ou faible réponse à une campagne publicitaire. Toute action dirigée contre le Client par un tiers est qualifiée de dommage indirect et par conséquent, n'ouvre pas droit à réparation à l'encontre de myLIST.

En aucun cas, la responsabilité de myLIST ne pourra être recherchée du fait du choix des sélections, de l'adéquation des Données aux messages et, de manière générale, l'adéquation des Fichiers aux objectifs que souhaite atteindre le Client. myLIST ne peut être tenue responsable des rendements d'une opération de marketing ou de communication effectuée en utilisant les Données mises à sa disposition au titre du présent Contrat.

21. FORCE MAJEURE

En cas de force majeure, l'exécution du présent Contrat est dans un premier temps suspendu. Si le cas de force majeure se poursuit au-delà de trois [3] mois, le présent Contrat sera résilié de plein droit.

De façon expresse, sont considérés comme cas de force majeure ou cas fortuits, outre ceux habituellement retenus par la jurisprudence des Cours et Tribunaux français, les grèves totales ou partielles, internes ou externes à l'entreprise, lock-out, intempéries, épidémies, blocage des moyens de transport ou d'approvisionnement pour quelque raison que ce soit, tremblements de terre, incendies, tempêtes, inondations,



dégâts des eaux, restrictions gouvernementales ou légales, modifications légales ou réglementaires des formes de commercialisation, pannes d'ordinateur, blocage des télécommunications et réseaux de distribution, et plus généralement, tout autre cas indépendant de la volonté expresse de l'une des Parties qui empêcherait l'exécution normale du Contrat.

22. DURÉE ET RÉSILIATION

Le présent Contrat entre en vigueur à compter de la date du Bon de commande et prend fin à la date indiquée sur le Bon de commande ou à la date à laquelle le budget engagé par le Client, déterminé dans le Bon de commande est épuisé. Sous réserve de tout autre droit et recours, chacune des Parties peut résilier le présent Contrat par notification écrite à l'autre Partie et avec effet immédiat :

- (i) dans la mesure où la loi l'autorise, et dans l'hypothèse d'un manquement par l'une des Parties à l'une ou l'autre des obligations du Contrat, à laquelle elle n'y a pas été remédié lorsque cela est possible, dans le délai de quinze [15] jours à compter de la réception d'une mise en demeure de l'autre partie par l'envoi d'une lettre recommandée avec demande d'avis de réception, notifiant les manquements en cause, ou ;
- (ii) dans l'hypothèse de la survenance d'un cas de force majeure qui se poursuit pendant plus de trois [3] mois, ou ;
- (iii) dans la mesure où la loi l'autorise, dans l'hypothèse où l'une des Parties se trouve en état de cessation des paiements ou fait l'objet d'une liquidation judiciaire. L'expiration ou la résiliation (qu'elle que soit la cause ou l'origine) du présent Contrat n'affecte pas les stipulations qui survivent à l'expiration ou à la résiliation.

23. CONFIDENTIALITÉ

Les Parties conviennent de tenir secret les Conditions particulières et l'ensemble des informations et documents remis à l'occasion de l'exécution du Contrat.

Elles s'engagent à obtenir un engagement de même nature à l'égard de leur personnel et de leurs sous-traitants et sous-traitants ultérieurs.

24. OBLIGATION DE LOYAUTÉ - DEONTOLOGIE

Le Client et myLIST s'obligent, l'un à l'égard de l'autre, à respecter les principes de loyauté et de déontologie applicable à la profession et en particulier le Code de déontologie de DMA France.

Le Client reconnaît que c'est par l'intermédiaire de myLIST qu'il a été mis en relation avec le producteur pour la mise à disposition du Fichier et des Données. Il s'interdit donc de traiter directement ou indirectement, notamment par le biais de filiales interposées, avec le producteur, sans reconnaître le droit à rémunération de myLIST sur le Bon de commande en cause.

25. DISPOSITIONS GENERALES

INTEGRALITE DU CONTRAT : Les présentes Conditions générales, ainsi que les Conditions particulières qui fixent les conditions de la commande expriment ensemble, l'intégralité des obligations des parties. Aucune autre condition générale ou spécifique figurant dans les documents envoyés ou remis par les parties ne pourra s'intégrer au contrat. myLIST se réserve le droit de modifier les Conditions à tout moment. Les Conditions entrent en vigueur dès qu'elles sont accessibles en ligne sur le lien suivant sur le site de myLIST ([Téléchargement en PDF](#)). Elles s'appliquent automatiquement à tout Bon de commande conclu après les modifications sauf opposition formulée par lettre recommandée avec demande d'avis de réception par le Client adressée à myLIST.

TOLERANCE : Le fait pour l'une des parties de ne pas se prévaloir d'un manquement par l'autre partie, à l'une quelconque des obligations visées dans les présentes, ne saurait être interprété pour l'avenir comme une renonciation à l'obligation en cause.

ANNULATION PARTIELLE : Si l'une quelconque des stipulations du Contrat est déclarée nulle ou inapplicable en application d'une loi, d'un règlement ou à la suite d'une décision définitive d'une juridiction compétente,



les autres stipulations garderont toute leur force et leur portée et demeureront en vigueur entre les Parties.

ELECTION DE DOMICILE : Les Parties élisent domicile en leurs domiciles ou sièges sociaux respectifs.

SOLUTION AMIABLE : En cas de différent, résultant de l'interprétation, l'exécution, la résiliation du présent Contrat, les Parties, à l'initiative de la Partie la plus diligente, s'efforceront de rechercher une solution amiable.

LOI APPLICABLE ET ATTRIBUTION DE JURIDICTION

L'EXÉCUTION ET L'INTERPRÉTATION DES PRÉSENTES CONDITIONS GÉNÉRALES SONT RÉGIES PAR LA LOI FRANÇAISE ET LE DROIT DE L'UE. A CE TITRE ET PLUS GÉNÉRALEMENT POUR L'EXÉCUTION ET L'INTERPRÉTATION DES PRÉSENTES ET DE LEURS SUITES, LES PARTIES FONT EXPRESSÉMENT ATTRIBUTION DE JURIDICTION AU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BORDEAUX, NONOBTANT PLURALITÉ DE DÉFENDEURS OU APPEL EN GARANTIE.